

## Généralités

- Toute personne accédant au Fablab doit avoir lu, compris, accepté la présente charte affichée dans le local et sur le site web.
- Tout accès au FabLab doit être noté dans le log book.
- A chaque ouverture du local, un membre du comité ou un membre nommé responsable et autorisé par le comité (SuperUser) s'assure que les règles soient bien respectées et appliquées. Cette personne s'occupe en outre de l'ouverture/ fermeture du local.
- Laissez les places de travail, outils et machines plus propres que vous ne les avez trouvés.
- En dehors des heures d'ouvertures, l'accès se fait exclusivement avec l'accompagnement d'un membre du comité ou d'un (SuperUser).

## Sécurité et responsabilité

- Veillez à ne pas vous mettre vous-même ou les autres utilisateurs en danger et à respecter les consignes de sécurité.
- Toutes les activités réalisées au Fablab sont faites sous votre propre responsabilité.
- La dernière personne qui quitte le lieu s'assure que:
  - tous les appareils électriques soient bien hors tension, y compris les éclairages
  - l'ensemble des volets, fenêtres et portes soient bien fermés à clé.
  - l'eau des robinets est bien fermée.
- Les mineurs doivent être accompagnés d'une personne majeure.
- **Numéros d'urgence : Ambulance 144, Feu 118, Police 117.**

## Machines et matériel

- L'utilisation des machines et matériel mis à disposition est réservée aux personnes formées et qualifiées exclusivement.
- Travaillez sans abîmer les machines, assurez la maintenance et les petites réparations. En cas d'incident, informez le comité.
- Participez à la gestion des stocks, informez le comité des consommables bientôt épuisés et/ou requis pour vos réalisations.
- Payer son temps machine et ses consommables avant de quitter les lieux.
- Rangez le matériel, outils et places de travail.
- Le matériel du Fablab ne doit pas sortir du Fablab sauf autorisation spéciale du comité.
- En cas de dommage ou détérioration les frais de réparation ou remplacement seront à la charge de la personne à l'origine des dégâts.
- Du matériel privé est mis à disposition au Fablab. Ce matériel est soumis aux mêmes règles d'utilisation.
- L'utilisation de machines potentiellement bruyantes (telles que les CNCs) se fera les jours ouvrés du Canton de Vaud (y.c. le samedi) entre 8h00 et 18h00 du lundi au vendredi et entre 09h00 et 17h le samedi.

Les activités ne nécessitant pas l'utilisation de machines bruyantes peuvent s'étendre au-delà de 18h00, en conformité avec le règlement de police d'Arzier-Le Muids.

## Divers

- Boissons et snacks sont tolérés dans l'espace prévu à cet effet exclusivement et à distance raisonnable des équipements électrique et électronique, et pour autant que la propreté des lieux n'en soit pas affectée.